

mazières-en-gâtine

L'AICM se dote d'un parc automobile



Stéphanie Petitjean, sous-préfète de Parthenay, est venue saluer ce dispositif fin décembre.

Favoriser l'insertion professionnelle passe par des actions bien concrètes à l'AICM. C'est pour aller plus loin sur la voie d'une meilleure mobilité que l'association intermédiaire a fait l'acquisition de deux Aixam (voitures sans permis de fabrication française).

Les deux véhicules seront proposés à la location auprès des personnes salariées accompagnées par l'association, selon leur besoin. L'objectif est de permettre concrètement l'accès à l'emploi, d'éviter toute rupture de mission en cas de problème (absence de véhicule, panne...) et d'élargir le périmètre de recherche des demandeurs d'emploi.

« En milieu rural, la mobilité est souvent le nerf de la guerre », insiste Stéphanie Petitjean, la

sous-préfète de Parthenay qui a fait le déplacement, mardi 21 décembre, pour saluer ce dispositif, subventionné dans sa globalité par le Département. « La mobilité, quel que soit le véhicule, est un paramètre important pour construire son parcours professionnel et sa vie », ajoute-t-elle, insistant sur la dimension sociale du « Projet mobilité » mené par l'AICM.

L'association travaille à la mise en place d'un contrat de location comprenant une participation financière adaptée et un engagement de bons soins. Pour compléter le dispositif, un partenariat est en cours de réflexion avec l'auto-école de la commune. L'objectif serait d'accompagner les personnes pour une bonne prise en main

des voitures en développant une meilleure connaissance de leur fonctionnement et de leur conduite.

L'association, conventionnée par l'État pour 21 emplois à temps plein, a fait travailler 120 personnes en 2020 sur des contrats à temps partiel. En 2021, elle a fait face à des difficultés de recrutement et recherche actuellement des personnes pour remplir des missions existantes. Les actions mises en place en faveur de la mobilité pourraient bien améliorer la situation pour 2022.

Informations et contact :
05.49.63.28.22,
aicm@cc-parthenay.fr

Ouvert au public lundi de 14 h 30 à 17 h 30, mardi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30.